

Règlement intérieur des Enfants de R'lyeh

- association de jeu de rôles de Blagnac (31700) -

1. Objet de l'association

Les Enfants de R'lyeh est une association à but non lucratif, dédiée exclusivement à la pratique ludique du jeu de rôles sur table et sa promotion au niveau local.

2. Public concerné et cotisation

Les Enfants de R'lyeh est une association ouverte à tous, à partir de 16 ans. La pratique du jeu de rôles ne nécessite ni diplôme, ni formation préalable.

La participation aux activités des *Enfants de R'lyeh* nécessite de disposer de la qualité de membre de l'association.

Sont membres de l'association les personnes physiques ayant complété un bulletin d'inscription pour l'année concernée, et s'étant acquittées de la cotisation annuelle de l'association (payable en intégralité avant validation de l'inscription). Il est précisé que cette cotisation, valable pour une saison (de septembre à septembre), est acquittée en totalité à l'inscription, et n'est pas remboursable, en cas de départ anticipé par exemple.

Le paiement de la cotisation comporte la souscription personnelle d'une assurance dommages corporels et responsabilité civile, contractée auprès de l'assureur de la l'association, et dont les garanties sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau de l'association.

L'accès à l'association est libre, et tout visiteur peut bénéficier de 1 (une) séance d'essai pour déterminer si le jeu de rôles, et l'ambiance des *Enfants de R'lyeh* lui plaisent, avant de devoir s'acquitter de la cotisation.

3. Modalités pratiques de fonctionnement et Forum

Les Enfants de R'lyeh se réunissent au foyer Pierrette Junca (Place de la Source, 31700 Blagnac), ainsi qu'à la salle de réunion des Saules, tous les vendredis, à partir de 21:00, et jusqu'à 08:00 le lendemain au maximum.

Pour l'essentiel, les parties sont intégrées à des campagnes (succession de scénarios liés entre eux par une trame commune, et résolus par la même équipe de personnages) dont la programmation se fait sur un roulement de 4 semaines (une même campagne est donc poursuivie une fois toutes les 4 semaines), permettant de garantir une variété dans les jeux pratiqués.

Les parties sont programmées à l'avance, notamment au moyen du calendrier intégré au site internet des *Enfants de R'lyeh* (<http://www.les-enfants-de-rlyeh.fr/calendrier/calendrier.php>).

Par ailleurs, les membres disposent pour échanger d'un forum dédié : <http://www.les-enfants-de-rlyeh.fr/forum/index.php>

ainsi que d'un serveur Discord : <https://discord.gg/KfHWMY23gw>

Chaque cinquième vendredi du mois est réservé à la soirée « One-shot » qui se substitue à la partie habituellement programmée sur ce créneau, laquelle n'a donc lieu que 4 semaines plus tard (le créneau est « neutralisé »). Pour les soirées « One-Shot », il est demandé aux MJ (Maîtres de Jeu) potentiels de :

- prévenir qu'ils prévoient de faire jouer, sans préciser le jeu en question,
- préparer des personnages pré tirés à l'avance,
- prévoir un scénario qui pourra être terminé sur la soirée

La répartition des joueurs sur chaque table s'effectue le soir même, sur place, après présentation des propositions par l'ensemble des MJ

4. Moyens et matériel mis à disposition pour la pratique du jeu de rôles

Les Enfants de R'lyeh disposent tous les vendredis soirs de la Salle Layrac composée d'une grande salle principale, d'une rochelle, d'une cuisine et d'un local de stockage. La salle principale peut accueillir jusqu'à 3 tables, plus une sur la rochelle et une dans la cuisine.

De plus, les membres peuvent utiliser le petit matériel qui est mis à leur disposition : réserve de dés, figurines, tableaux blancs et marqueurs effaçables.

Les Enfants de R'lyeh disposent également de la salle de réunion des Saules pouvant accueillir une table.

5. Bibliothèque

Les Enfants de R'lyeh mettent à disposition des membres inscrits une bibliothèque de jeux et suppléments. L'emprunt de ces jeux se fait sur une durée limitée à 3 mois au plus, et en contrepartie d'un chèque de caution de 40 € (valable pour l'emprunt simultané de 3 ouvrages au maximum). La délivrance de l'ouvrage est opérée par un membre du bureau, et contre signature par l'emprunteur d'une fiche d'emprunt.

Enfin, les emprunts ne sont ouverts qu'entre le 01 septembre et le 01 juin, date à laquelle les ouvrages empruntés doivent être restitués. En cas de non restitution, et après mise en demeure par voie de mél restée sans réponse, le chèque de caution sera encaissé.

Minibar

Les Enfants de R'lyeh mettent à la disposition des membres, à titre gracieux, café, thé, et tisanes. Par ailleurs, des boissons sucrées et des biscuits sont disponibles moyennant une participation financière. Pour des raisons d'économie et de respect de l'environnement, aucun gobelet jetable n'est fourni aux membres, qui sont invités à venir avec leur propre récipient, ou à en acquérir un auprès des membres du bureau. Un gobelet réutilisable peut également être emprunté contre une caution de 2 € restituée à la remise par l'emprunteur du verre dûment lavé.

Par ailleurs, les réserves de nourriture ne se renouvelant pas spontanément, ce sont les membres qui font les courses périodiquement. Il est donc attendu de chacun d'entre eux de se rendre disponible, au moins une fois par an, pour réapprovisionner le minibar, aux frais de l'association.

6. Courtoisie et respect des lieux

a) Locaux et mobilier

Les locaux mis à disposition des *Enfants de R'lyeh* sont des locaux municipaux, de même que le mobilier qui les meuble. Par conséquent, les membres comme les visiteurs doivent impérativement respecter les consignes suivantes :

- l'ensemble des locaux est non-fumeur. Il est donc formellement interdit de fumer dans l'ensemble des espaces occupés par *les Enfants de R'lyeh*. Les fumeurs doivent sortir du bâtiment, et jeter leurs mégots dans une poubelle.
- La consommation d'alcool est formellement proscrite dans l'ensemble des espaces occupés par *les Enfants de R'lyeh*. Par ailleurs, les membres du Bureau pourront refuser l'accès de la salle à tout membre ou visiteur qui se présenterait en état d'ébriété ou d'intoxication manifeste. Il est rappelé à cet égard que la pratique du jeu de rôles nécessite concentration et disponibilité intellectuelle lesquelles sont incompatibles avec les altérations du discernement
- Les abords des espaces occupés par *les Enfants de R'lyeh* sont des espaces résidentiels. Il est donc impératif de respecter la tranquillité des habitants en s'abstenant de tout éclat de voix, après 22h00 à l'extérieur, notamment lors des « pauses-cigarette » ou au départ en fin de soirée. Par ailleurs, il est demandé aux membres qui viennent en véhicule à moteur, au moment de leur départ, de s'efforcer de minimiser les nuisances sonores en ne laissant pas tourner le moteur, en ne claquant pas les portières, et en limitant le volume sonore de leur autoradio.
- Le mobilier (tables, chaises) utilisé pour la partie doit être nettoyé, et rangé en fin de soirée par les joueurs et Maître de Jeu (MJ) de la table. Il est en outre demandé aux personnes présentes, à la fin de leur partie, de contribuer à

ranger le matériel commun (nourriture en libre service notamment) afin d'éviter de faire retomber cette tâche sur les derniers présents.

- Seuls les membres du bureau disposent des clés de la salle, et sauf exception, ne sont pas autorisés à les prêter à d'autres membres. Par conséquent, le dernier représentant du bureau quittant la salle pourra demander aux joueurs présents d'interrompre leur partie.
- Les personnes quittant les salles en dernier doivent s'assurer que :
 - o le mobilier a été nettoyé, et rangé,
 - o l'ensemble du matériel appartenant aux *Enfants de R'lyeh* a été remis sous clé dans l'une des armoires de l'association
 - o le local de stockage a été verrouillé,
 - o toutes les lumières sont éteintes,
 - o la poubelle a été jetée dans le conteneur prévu à cet effet,
 - o le bâtiment a été fermé à clé.

b) Déroulement de l'activité :

Les Enfants de R'lyeh promeuvent une pratique ludique et collective du jeu de rôles, dans un esprit associatif. Cela suppose de respecter les consignes suivantes :

- **Assiduité** : en s'inscrivant à une campagne, chaque membre s'engage à être présent lors des parties, et, en cas d'indisponibilité exceptionnelle, à avertir le MJ à l'avance, les absences imprévisibles ou répétées pénalisant l'ensemble du groupe. En cas de manquement à ce principe, les MJ sont autorisés à exclure le joueur du reste de la campagne sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée.
- **Ponctualité** : pour ne pas compromettre le bon déroulement de la partie, les membres s'obligent à être présents au plus tard à 21h30 pour permettre le démarrage rapide *et collectif* des parties
- **Disponibilité** : le JdR est une expérience collective, dont la qualité dépend de ce que chacun apporte. Les membres présents seront donc disponibles et attentifs pendant la partie. A cet égard, l'utilisation de téléphones portables et tablettes, les lectures annexes, ou encore les discussions parallèles sont autant de facteurs de déconcentration, et peuvent même être interprétées comme un manque de respect pour le travail de préparation et d'animation du MJ. Chaque MJ reste libre de prendre toute décision nécessaire à garantir le bon déroulement de la partie et de garantir une expérience agréable pour tous les participants
- **Discrétion** : le caractère comique ou intense de certaines situations est le propre du jeu de rôles. Pour autant, la salle accueillant dans un espace ouvert plusieurs tables, il est demandé à tous d'éviter ou de limiter les éclats de voix trop bruyants, qui perturbent le jeu des tables voisines.

- **Respect du jeu** : les membres sont tenus de respecter d'une manière générale le bon déroulement des parties, et de ne les perturber en aucune façon.

7. Assemblée Générale et Bureau

En septembre, une Assemblée Générale de l'association vient dresser le bilan de l'année qui vient de s'écouler, et permet de désigner les membres du Conseil d'Administration.

Tous les membres inscrits lors de la saison précédente peuvent voter à l'assemblée générale, et se porter candidats pour figurer au bureau. Les membres élus par l'assemblée générale pour siéger au bureau décident ensuite de la répartition des rôles, et désignent le responsable de la section.

Les membres du bureau sont chargés collectivement des échanges avec l'extérieur, notamment avec la Mairie de Blagnac, principal partenaire de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration décident collectivement de la mise en œuvre des grandes orientations fixées en Assemblée Générale, et assurent la modération du site internet du club, ainsi que de ses réseaux sociaux (Facebook, Discord).

8. Manifestations

Tous les membres peuvent prendre l'initiative de proposer au Conseil d'Administration un projet de manifestation visant à promouvoir le jeu de rôle sur table. Toutefois, la mise en place d'une telle manifestation, ou la participation à un événement déjà existant, ne pourra se faire au nom des *Enfants de R'lyeh*, qu'avec l'accord exprès du CA.

Ainsi, le matériel de communication portant le nom et/ou le logo des *Enfants de R'lyeh* (tee-shirt, banderole, flyers, affiches...) ne pourra être utilisé qu'avec l'accord du CA.

Tous les membres peuvent, à titre personnel et sans engager l'association, participer aux manifestations ludiques de leur choix.

9. Propos et attitudes

Les Enfants de R'lyeh, en tant qu'association, n'est pas responsable des propos qui peuvent être tenus par ses membres, ou des opinions qu'ils expriment. *Les Enfants de R'lyeh* est une association laïque, et apolitique. Nous n'encourageons aucun prosélytisme, religieux, politique, ou communautaire, et sommes résolument opposés à toute forme de discrimination.

Toutefois, les parties interprétées peuvent se dérouler dans un univers, ou une époque historique, dans laquelle les personnages peuvent être amenés à exprimer des

opinions ou des propos qui pourraient apparaître choquants au travers du prisme contemporain. Il convient de garder à l'esprit que ces propos, inscrits dans un contexte de fiction, sont tenus par le personnage, et ne reflètent pas les opinions personnelles du joueur ou du MJ.

D'une manière générale, il revient aux Maîtres de Jeu, si nécessaire, d'avertir les joueurs des éléments d'ambiance ou de contexte susceptible de créer un inconfort, et de convenir avec chacun d'entre eux des conditions acceptables du déroulement de la partie.

Si toutefois, en raison de leur caractère excessif, gratuit ou répété, des propos choquaient un membre, il lui appartiendrait d'en avertir les membres du Conseil d'Administration, qui seraient dans ce cas chargés de vérifier la nature des propos tenus, et le contexte dans lequel ils l'ont été, et d'enjoindre le cas échéant aux auteurs de faire le nécessaire pour rétablir la sérénité de l'activité.

10. Sanctions

En cas de manquement aux diverses obligations visées au présent règlement, les membres du bureau sont habilités à rappeler à l'ordre le(s) contrevenant(s). En cas de refus d'obtempérer après un rappel à l'ordre, les membres du bureau des *Enfants de R'lyeh* peuvent prononcer l'expulsion de la salle, la suspension momentanée ou définitive de la qualité de membre, voire la radiation pure et simple, sans compensation ou remboursement de la cotisation acquittée.